

# LA MUNICIPALITÉ ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

par MARIUS AUTRAN, adjoint au maire

Les problèmes de l'enseignement ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de la municipalité.

La presse, les publications de la commission d'information font état périodiquement des efforts considérables consentis par la ville pour pallier les insuffisances des gouvernements de la Ve République.

Insuffisances qui se traduisent depuis des décades par des restrictions de crédit d'où il résulte un manque de personnel et de locaux particulièrement pour les maternelles et l'enseignement du 2e degré. Insuffisance d'aide aux municipalités imposées chaque année de charges supplémentaires écrasantes. Insuffisances qui aggravent de plus en plus les inégalités, les inadaptations dont les conséquences sur la jeunesse sont désastreuses.

Des dizaines de jeunes seynois sortent chaque année de nos établissements nantis de diplômes (baccalauréat - B.E.T. C.A.P... qui ne leur garantissent pas forcément un emploi.

Des dizaines d'autres quittent ces mêmes établissements sans formation sérieuse.

Tous ces jeunes qui se retrouvent au chômage ont l'âge de la Ve République.

En France, ils ont été cette année 600.000, ce qui représente 50 % du nombre des chômeurs à l'échelle nationale.

—o—

## L'action

### de la municipalité

La municipalité n'a cessé depuis son origine de dénoncer, en accord avec les parents d'élèves, avec les syndicats d'enseignants, avec les organisations laïques, les méfaits d'une politique de ségrégation. Elle a montré comment les jeunes des C.E.T. reçoivent une formation ultra-courte pour permettre leur utilisation et la rentabilité afin que soient satisfaits les besoins immédiats du patronat.

Elle a expliqué depuis longtemps comment il est possible de réduire les inégalités excessives afin de permettre à tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale, d'accéder aux situations les plus brillantes.

Assurer l'égalité des chances, disait le Président de la République en mai 1974, c'est possible par

— le développement des classes maternelles,

— un enseignement de rattrapage,

— la diminution des effectifs par classe,

— la gratuité totale de l'éducation,

— le développement de la formation professionnelle.

Ces beaux conseils, proclamés en pleine campagne électorale, il faut les faire passer dans la réalité.

La municipalité n'a pas attendu mai 1974 pour essayer de réaliser l'égalité des chances au bénéfice des enfants de La Seyne. Le nombre des classes maternelles est passé de 12 à 65, soit 5,5 fois plus alors que la population a doublé en 20 ans. Le nombre des classes primaires est passé de 36 classes à 185 (soit 5,1 fois plus.)

Si l'Etat avait fait son devoir, en matière de subventions et s'il n'avait pas inventé la sinistre T.V.A., le problème des maternelles serait résolu complètement.

— La diminution des effectifs par classe ? Le problème est réglé dans l'enseignement primaire. La moyenne atteint 25 élèves.

— la gratuité de l'Education ? Si elle n'est pas totale à La Seyne, il faut convenir que le coût des rentrées scolaires est bien atténué par l'aide appréciable de la caisse des écoles.

— Les classes de rattrapage ? C'est un problème que seule l'administration de l'Education Nationale peut résoudre, une municipalité n'ayant pas le pouvoir de créer des emplois et des classes spécialisées.

### La formation professionnelle

Ce dernier point a fait l'objet lui aussi de l'attention de la Municipalité qui apporte, dans ce domaine une contribution importante. Certes les solutions à ce problème capital sont encore insuffisantes mais nous allons voir comment la participation de la ville a été avisée en la matière.

Déjà en 1917 elle payait 22 heures par semaine à des professeurs de sténodactylo et 14 heures pour l'enseignement de la couture.

Puis en 1948, ce fut l'organisation des cours municipaux professionnels qui donnaient à nos jeunes un complément d'instruction générale et un solide bagage de connaissances pratiques.

Ces cours, organisés dans le

cadre de la loi Astier, la ville les finançait avec le concours des patrons. Ils fonctionnaient dans nos écoles les plus anciennes Curie et Martini.

Une loi du 16 juillet 1971 a remplacé les cours professionnels par des **CENTRES DE FORMATIONS D'APPRENTIS**. Des solutions différentes s'offraient alors aux communes. Nombre d'entre elles, et ce fut ainsi le cas pour l'aire toulonnaise décidèrent de renoncer à la formation des apprentis pour la confier à la Chambre des Métiers et aux organisations professionnelles.

En d'autres termes, ces communes ont laissé le soin de régler la formation des apprentis par l'enseignement privé.

La municipalité n'a pas voulu de cette solution. Le conseil municipal a délibéré le 10 juillet 1973 pour réaffirmer son action en faveur des jeunes. Il s'est prononcé pour la transformation des cours professionnels.

### Centre de formation d'apprentis (CFA)

Dès la rentrée 1975 les inscriptions ont été prises. Mais l'organisation sera définitivement officialisée le 1er juillet 1976.

La solution choisie par la ville de La Seyne permettra à nos jeunes de ne pas effectuer des déplacements importants puisque les cours fonctionneront aux lycées Beaussier et Langevin.

La formation qu'ils y recevront en 2 ans dans les spécialités suivantes (métaux en feuilles, tôlerie, carrosserie, travail du bois vente, mécanique d'entretien, habillement) sera complétée par un enseignement général et technologique, qui les conduira au C.A.P.

La structure actuellement mise en place permet de recevoir quelque 180 jeunes. Nous ferons le point ultérieurement sur les aspects financiers du problème.

Le C.F.A. est donc une création toute nouvelle que la Municipalité suivra de très près dans l'intérêt de notre jeunesse seynoise.

Cet aspect des problèmes de l'Education de La Seyne ne lui a pas échappé. C'est une constatation que la population pourra faire ce qui est mieux encore de sa part, c'est qu'elle n'a pas attendu une campagne électorale pour contribuer au développement de la formation professionnelle.